

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
13 décembre 2019

Date d'affichage :
26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre BOISSET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191219-DELIB191205-DE
Date de télétransmission : 26/12/2019
Date de réception préfecture : 26/12/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 5

OBJET : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : communication de rapports d'activités 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'article L5211.36 du C.G.C.T. prévoit que soit adressé au Maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte des rapports sur l'exercice 2018, ci-annexés, fournis par les établissements suivants :**
 - **Riom Limagne et Volcans,**
 - **Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rive Droite de la Morge,**
 - **S.A.E.P (Syndicat d'Adduction à l'Eau Potable),**
 - **S.I.A.R.R. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom),**
 - **S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'électricité et de Gaz) 2017 (2016 et 2018 : non communiqués)**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL